



La Lettre du sénateur

Michel BILLOUT

Sénateur de Seine-et-Marne

*Vice-président de la commission
des affaires européennes*

*Membre de la commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées.*

Collaborateurs parlementaires :

Éric Defouilhoux - Cécile Guieux - Lydia Sammarbach. Tél : 01 42 34 28 33

Treize ans à votre service Bilan du second mandat 2011-2017

Madame, Monsieur,

Les prochaines élections sénatoriales devraient avoir lieu le 24 septembre prochain. Après 13 ans d'activité je ne serai pas candidat au renouvellement. Cette décision est tout d'abord conforme à mon engagement pris en 2011 de me limiter à deux mandats. Elle tient compte ensuite de la loi anti-cumul et j'ai décidé de donner la priorité à mes fonctions de maire de Nangis. Durant ces 13 années je vous ai tenu régulièrement informé de mon activité par l'intermédiaire de cette lettre, de mon site internet ou de ma page Facebook.

Aujourd'hui je vous livre un condensé de mon bilan 2011-2017, réalisé par mon équipe de collaborateurs que je tiens tout particulièrement à remercier ici. Si vous souhaitez en savoir plus, les QR codes vous redirigeront immédiatement vers mon site internet où est présenté un bilan plus exhaustif.

Vice-président de la commission des Affaires européennes depuis 2008, membre de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Une grande partie de mon bilan est donc centrée sur des sujets internationaux. La défense des Droits de l'Homme y tient une grande place. Pour autant, sénateur de la Seine-et-Marne, je n'ai eu de cesse de défendre les services publics dans notre département : l'éducation, la santé, les transports auront été de grandes priorités.

J'aurai également été très attentif à l'emploi et aux droits des salariés. La défense des collectivités locales et territoriales aura

été constante pendant mon mandat. Quelque soit le gouvernement en place, mon orientation aura été la même : préserver les communes et les départements.

Au sénat, auprès du gouvernement comme du préfet, j'ai défendu la démocratie locale qui constitue une immense richesse pour notre pays. Elle assure des liens de proximité avec nos concitoyens. Elle permet de mettre en œuvre et développer, dans les villages comme les plus grandes villes ou au niveau du département, les services nécessaires aux populations qui y vivent ou y travaillent. Elle permet également aux personnes les plus fragiles écoute, aide, action. Elle constitue ce lien indispensable au bien vivre ensemble, véritable rempart contre l'isolement, le repli sur soi, la violence. Elle est ce qui donne sens à notre devise « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

En tant que maire, également, je peux témoigner du rôle indispensable des élus locaux, investis au service des populations. À tous ces élus avec lesquels j'ai beaucoup apprécié de travailler au cours de ces deux mandats, je veux dire combien leur action, le plus souvent bénévole, est indispensable au bon fonctionnement de nos collectivités et du pays tout entier.

Je tiens sincèrement à les en remercier.

Jusqu'à la fin de mon mandat, je reste à leur service, comme je l'ai toujours été, dans l'esprit républicain qui est le mien.

Michel BILLOUT

Défense des collectivités locales

Baisses des dotations, intégrations de forces de communes au sein d'EPCI, transferts de compétences :

Les collectivités locales soumises à rudes épreuves

Durant tout son mandat, Michel Billout, a défendu les communes, en restant fermement attaché au principe de leur libre administration, à l'heure où l'État tente de les étouffer tant sur le plan institutionnel que financier. **Il s'est élevé contre la baisse de dotation représentant 28 milliards d'euros.** Il a dénoncé les **effets catastrophiques sur l'emploi public et privé.**

En réduisant leurs ressources, le gouvernement les contraint à réduire les services rendus à la population et à ralentir leurs investissements. La situation économique de notre pays appellerait tout le contraire, pour pallier aux injustices sociales et territoriales, pour assurer l'entretien des équipements publics et pour créer ainsi des emplois durables et non délocalisables.

Les inquiétudes des élus locaux sont d'autant plus fortes que cet **étranglement financier** se double d'une **remise en cause de leurs compétences** et de leur existence même, en particulier pour nos communes et nos départements.

Depuis 2011, au cours de l'examen de divers projets de loi, **Michel Billout et ses collègues du groupe Communiste républicain et citoyen ont alerté et dénoncé** cette déstabilisation de nos administrations locales, cette recentralisation larvée. Elle met à mal leur libre administration au profit d'une intégration toujours plus poussée, ou même de leur fusion imposée. Cela se fait au détriment de leur nécessaire coopération volontaire sur des projets communs et des politiques publiques répondant aux besoins et aux attentes de la population.

A l'écoute des élus de Seine-et-Marne, Michel Billout s'est ainsi opposé au regroupement autoritaire des communes. Il a clarifié à plusieurs reprises auprès des élus locaux sa position durant les débats concernant les différentes réformes territoriales.

Enfin, alors que les collectivités sont de plus en plus appelées à compenser les abandons successifs de l'État, le sénateur a déposé, avec plusieurs de ses collègues, **plusieurs propositions de loi** visant à assurer les moyens financiers des collectivités. Durant son mandat, Michel Billout s'est attaché à ce que les collectivités locales soient respectées comme un élément essentiel de la démocratie et qu'elles puissent assumer pleinement leurs compétences et leurs responsabilités.



Fortement engagé

Contre l'asphyxie financière des communes

Se mobilisant contre l'amputation des recettes de collectivités locales, Michel Billout a travaillé sur des réponses concrètes avec son groupe parlementaire. Il a ainsi co-signé plusieurs propositions de loi visant à assurer aux collectivités locales les moyens financiers de leur action pour leur permettre de répondre aux attentes de leurs administrés et, par voie de conséquence, redonner tout son sens à la démocratie locale.

PROPOSITION DE LOI proposant une réforme de la dotation de solidarité communautaire (11/2015)

PROPOSITION DE LOI tendant au traitement équilibré des territoires par une réforme de la dotation globale de fonctionnement (07/2013)

RESSOURCES

Une taxation de 0,3 % des actifs financiers des entreprises permettrait d'abonder la DGF de 20 milliards d'euros

Proposé par le groupe communiste, républicain et citoyen

REMBOURSEMENT

Moratoire sur les réductions des dotations de l'État et remboursement du manque à gagner pour les collectivités : 30 milliards entre 2013 et 2017



Cliquez sur la vignette pour accéder aux interventions et aux propositions de lois citées dans cette page ...

Un manque de moyens chronique en Seine et Marne

Nécessité d'un plan de rattrapage pour la réussite scolaire

La Seine-et-Marne est un département atypique en Île-de-France, entre zones urbaines denses et zones très rurales qui représente 60% du territoire. Paradoxalement, au niveau des dotations, le ministère de l'éducation nationale continue de considérer la Seine-et-Marne comme urbain à 99,4 %, du fait de son appartenance à la région d'Île-de-France. De fait, il n'accorde jamais les moyens budgétaires nécessaires pour tenir compte des spécificités de ce département. Les conséquences sont éloquentes lorsque l'on sait que ce département connaît le taux de poursuite d'études le plus bas de l'académie, et le taux de chômage des 16/24 ans le plus haut d'Île-de-France.

Pour rattraper le retard accumulé ces dernières années et offrir aux **158 000 élèves seine-et-marnais** des conditions de scolarisation équivalentes à la moyenne nationale, ce sont plus de 800 postes qu'il faudrait octroyer à ce département !

Des interventions pour obtenir une remise à niveau

Pour défendre cette nécessité d'obtenir un plan de rattrapage pour le département, **Michel Billout est intervenu** entre 2013 et 2016 auprès du **rectorat de Creteil, des ministres successifs par courriers et questions orales** au Sénat lors des séances de questions au gouvernement, toutes accessibles par le Qr code ci-dessous.

Outre des moyens supplémentaires, il s'est **opposé à plusieurs fermetures de filières de formations techniques et de BTS** dans les lycées de **Chelles** et **Torcy** en 2012 et 2013 (interventions auprès du Rectorat puis du ministre). Il est également intervenu sur la situation des auxiliaires de vie scolaire et accompagnants des **élèves en situation de handicap**, les moyens octroyés aux réseaux

Des postes pour les écoles de Seine-et-Marne !

Manifestation et prise de parole devant l'inspection académique Janvier 2012



d'éducation prioritaires et aux réseaux d'aides spécialisés (RASED) qui ne permettent pas de remplir leurs objectifs : développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en **assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite.**

Des convictions et des principes républicains

Restauration scolaire Garantir un égal accès des enfants

Question orale au gouvernement posée par Michel Billout le 4 février 2014 suite au rapport du défenseur des droits qui a fait un certain nombre de recommandations sur les conditions d'accès aux restaurants scolaires. Le constat y est ainsi dressé du maintien d'une discrimination dans de nombreuses municipalités, qui continuent d'imposer des critères de restriction d'accès à la restauration scolaire...



Scolarisation d'enfants étrangers Défense du droit à l'éducation

En 2012, une ville de Seine-et-Marne a refusé d'inscrire à l'école des enfants des familles étrangères logées en hébergement d'urgence dans les hôtels de la commune. Michel Billout a apporté son soutien à ces familles et aux associations en rappelant notamment la législation en vigueur. En France, l'éducation est obligatoire et la scolarisation un droit pour tous les enfants de 6 à 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers. Ce, dès le moment où l'enfant réside sur le sol français.



Cliquez sur la vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...

Fermetures de services hospitaliers, d'établissements de soins

Combat pour le maintien et le développement des structures de santé publique en Seine-et-Marne

Dès l'arrivée du gouvernement Hollande aux affaires, Michel Billout a tiré la sonnette d'alarme sur les effets néfastes de la privatisation de la santé, qui restera comme un des axes majeurs du quinquennat de Nicolas Sarkozy : les hôpitaux ont été mis au régime sec puis ont vu des secteurs entiers d'activités transférés aux établissements privés...

Les expérimentations de partenariat "public-privé" conduites par l'ARS IDF, notamment à Fontainebleau, Provins, Lagny-Jossigny, et Meaux se sont traduites immanquablement par la **disparition du secteur public au bénéfice du seul secteur privé à but lucratif**. On le constate dans le secteur de la **radiothérapie, de la chirurgie ou de l'imagerie médicale**, pour ne prendre que quelques exemples sur lesquels Michel Billout est intervenu à de multiples reprises lors des séances de questions au gouvernement.

Le 17 janvier 2012, il interrogeait le gouvernement sur la **privatisation de la chirurgie publique à Melun et Fontainebleau**. Il demandait au gouvernement les mesures qu'il comptait prendre "pour redonner une cohérence à l'activité du secteur public de chirurgie dans le sud de la Seine-et-Marne et garantir l'accès de tous les habitants à une chirurgie de qualité, au tarif du secteur 1 et sans dépassements d'honoraires."

Des actions au services des structures de santé et des personnels

Il a **dénoncé la gestion libérale et purement comptable** qui continue d'être imposée aux hôpitaux avec de graves répercussions en termes de compression de personnel, d'aggravation des conditions de travail et de baisse de qualité du service rendu. En novembre 2011, il s'est ainsi opposé à la **fermeture de la radiothérapie de Lagny**, opposé à la **destruction des gardes de nuit** en chirurgie des hôpitaux de **Lagny** et de **Meaux**. Début 2012, il **conduisait une délégation auprès du ministre de la santé** pour apporter son soutien aux urgenistes de Lagny. Il interrogeait dans l'hémicycle **le gouvernement sur l'avenir du secteur public de chirurgie dans le sud Seine et Marne**. Il est intervenu en 2013 auprès de la ministre contre la **privatisation de certaines activités dans le nouvel hôpital de Jossigny**, l'interrogeant sur l'avenir des structures de santé. Il a témoigné, lors d'un débat



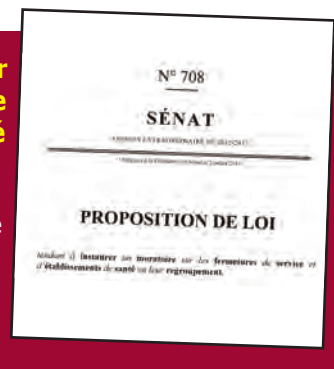
Manifestation devant la préfecture de Seine et Marne pour en finir avec la privatisation de la santé (avril 2013)

en séance, sur la **situation difficile de l'hôpital de Fontainebleau**. Début 2015, il a attiré l'attention de la ministre sur le **projet de fusion des hôpitaux de Nemours, de Fontainebleau et de Montereau** réalisé dans le cadre du plan d'économies de 3 milliards d'euros annoncé à l'époque. En 2016, il s'est mobilisé contre la **fermeture de la polyclinique de Fontainebleau**.

Fortement engagé

Proposition de loi tendant à instaurer un moratoire sur les fermetures de service et d'établissements de santé ou leur regroupement (janvier 2014)

Co-signataire de cette proposition de loi, Michel Billout est intervenu en séance publique sur un exemple concret, celui de l'hôpital de Fontainebleau pour illustrer les raisons qui ont poussé les sénateurs communistes à demander ce moratoire.



Cliquez sur cette vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...



Huiles et gaz de schiste :

Un département sous haute surveillance

En septembre 2012, Michel Billout est intervenu auprès du gouvernement afin qu'il clarifie sa position plutôt ambiguë **sur le délicat dossier des huiles et gaz de Schistes**, et notamment le permis de recherche d'hydrocarbures sur la commune de Doue. Il se faisait ainsi écho des inquiétudes du maire de cette commune où des déclarations de **travaux de forage jusqu'à des profondeurs de 3500 mètres avaient été déposées par la société Toreador**.

En réponse à ces inquiétudes, la ministre de l'environnement a répondu au sénateur que *«l'ensemble des forages effectués en Île-de-France se déroulaient dans des conditions respectant strictement la réglementation en vigueur, et tout particulièrement la loi du 13 juillet 2011 interdisant le recours à la technique de la fracturation hydraulique, y compris au stade de la recherche»*. La ministre a précisé à Michel Billout, *«qu'elle a adressé des instructions aux services déconcentrés compétents pour qu'ils renforcent l'encadrement de ces activités et en durcissent les modalités de surveillance.»*

En 2015, le sénateur est revenu sur le sujet en questionnant le gouvernement sur la **prolongation du permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Saint-Just-en-Brie**. Il lui demandait quels éléments ont été pris en compte pour prolonger ce permis et quelles mesures de surveillance et de contrôle seront prises concernant les pratiques réelles de la société Vermillon. Le gouvernement a précisé que *«les contrôles réalisés par la DRIEE Île-de-France sur les sites exploités par cette société ont établi que les opérations de forage ont été réalisées dans des conditions optimales de fiabilité, de sécurité et de respect de la totalité des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Compte-tenu des technologies actuellement disponibles, il est inconcevable qu'un exploitant minier puisse procéder en cachette à l'exploration ou l'exploitation ou à la recherche de gaz de schistes. En effet, les équipements nécessaires sont lourds, complexes, et aisément repérables par les services en charge de la police des mines.»*



Pollution aux hydrocarbures et aux mâcheferts



En juin 2013, une fuite sur une canalisation de pétrole, à Champeaux a provoqué la pollution d'un cours d'eau, le ru d'Ancœur, qui se déverse dans la Seine. Michel Billout est intervenu auprès de la société Vermillon et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, inquiet des sys-

tème d'alerte des 449 autres puits appartenant à cette société en France. En juillet 2014, le sénateur intervenait auprès du Préfet cette fois pour dénoncer le dépôt de 31 000 tonnes de mâchefer déposés, en infraction avec la législation en vigueur, sur un terrain agricole à Saint-Cyr-sur-Morin.

Ancien site de production de détonateurs de bombes atomiques

Reconversion du fort de Vaujours

En mars 2014, Michel Billout a reçu deux associations de défense de l'environnement qui l'ont saisi de leurs inquiétudes autour du projet de reconversion du site du Fort de Vaujours. Il a été utilisé de 1951 à 1997 par le Commissariat à l'Énergie Atomique pour y développer les détonateurs des bombes atomiques de l'armée française. Des essais nucléaires dits «sous-critiques», ou tirs «froids» y ont été pratiqués plusieurs fois par jour, à l'air libre pendant une dizaine d'années,



puis sous espaces couverts. C'est la reprise du site par l'entreprise Placoplâtre pour y développer un site d'exploitation de gypse à ciel ouvert qui a semé l'inquiétude et le doute sur la réalité de dépollution du site. Depuis 3 ans, Michel Billout multiplie les interventions auprès de l'entreprise comme du gouvernement pour qu'ils apportent des informations aux populations et leurs élus, qu'ils suspendent les travaux de démolition des bâtiments tant que les travaux d'expertise n'auront pas été réalisés par un organisme de contrôle indépendant

Cliquez sur cette vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...



Fermetures au publics, privatisations, manque de moyen, austérité

La proximité et l'accessibilité des services menacées

Annouer des milliers de suppression de poste de fonctionnaires n'est pas sans conséquences. Michel Billout a dénoncé et combattu les réductions d'effectifs et de moyens alloués aux services publics dans le département.



Ainsi en 2013, Michel Billout interpellait le gouvernement sur la **situation de la Caisse d'allocations familiale de Seine et Marne** et ses 210 000 bénéficiaires. Pour traiter les 44 000

dossiers en retard, la CAF a fermé ses accueils au public dans neuf bureaux, durant quinze jours, en mars 2013.

Pour Michel Billout, l'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas la seule cause de ces dysfonctionnements. Les CAF traversent une situation de crise du fait de l'augmentation importante de la charge de travail et de nouvelles missions qui leur sont imparties. De fait, l'offre de service est considérablement réduite. Cette tendance, extrêmement préjudiciable pour les allocataires, rompt avec la mission traditionnelle des CAF, d'aide aux familles et de solidarité envers les plus vulnérables.

Le sénateur a aussi alerté le gouvernement sur les **conditions particulièrement difficiles de traitement**

des demandes de passeport biométrique. La situation s'est encore tendue en 2017 avec les cartes d'identités regroupées au sein d'un nombre de communes limité.

Toujours en 2013, Michel Billout est intervenu auprès de la direction départementale de **la Poste** contre la suppression de boîtes aux lettres de ramassage du courrier dans le hameau de Cossigny, ainsi que dans la commune de Chevry-Cossigny. Au-delà de rendre difficile voir impossible, pour les personnes handicapés et âgées, l'accès aux boîtes postales situées à 2,6 km du hameau, **ces suppressions sont contraires à la philosophie du contrat d'entreprise conclu en juillet 2013 entre La Poste et l'État** pour la période 2013-2017, sous un label de communication très explicite : "La confiance partagée". En 2014, Michel Billout a interrogé le gouvernement sur les **moyens attribués à la Direction Générale des Finances Publiques de Seine-et-Marne** qui a vu disparaître plus de **350 emplois en moins de 10 ans**, avec une réduction des budgets de fonctionnement des services et une régression de la qualité du service rendu au public.



Ligne SNCF PARIS-PROVINS

Des propositions pour lutter contre les pannes et augmenter la fréquence

Michel Billout est intervenu à de multiples reprises auprès des présidents du STIF et de la SNCF pour regretter les **pannes matérielles, la sous capacité des nouvelles rames** qu'il dénonçait dès 2012. Pour la seule gare de Nangis, on est



ainsi passé **de 800 voyageurs par jour en 2012 à 1400 en 2013**, conséquence de la mise en place des nouvelles rames bi modes.

Le sénateur s'est entretenu avec le Directeur des lignes Transilien/ Directeur régional adjoint qui lui a fait savoir qu'un sillon pour augmenter la fréquence des trains était disponible aux heures de pointe le matin dans le sens Provins-Paris et le soir en sens inverse. Michel Billout a demandé en 2013 que cette solution soit étudiée. Il est réintervenue à plusieurs reprises, notamment en 2016, dénonçant des conditions de transports très fortement dégradées. « *Les usagers ne peuvent attendre l'électrification pour voyager enfin dans des conditions acceptables.* » En réponse, la SNCF a expliqué avoir mis des effectifs supplémentaires pour réparer les rames en pannes et envisage de louer des rames BI-MODES à d'autres régions si le Stif donnait son accord. Le STIF ne donne aucune réponse.

Pass Navigo à tarif unique Une proposition de loi dès 2012



Il est des batailles qu'il ne faut pas lâcher. C'est le cas du pass navigo à tarif unique, déposée en 2012, défendu en commission puis devant le sénat par le groupe communiste en février 2013. Michel Billout était rapporteur de ce texte. Ce rapport d'une cinquantaine de pages constatait que les populations « éloignées » du centre de la métropole ne disposent pas d'une offre suffisante de transports collectifs, alors qu'ils paient leur transport plus cher que les populations du centre. Les investissements ont été si longtemps retardés dans le réseau francilien, que le rattrapage n'aura pas lieu avant une dizaine d'années, malgré les efforts très importants entrepris récemment. Dans ces conditions, l'unification tarifaire représente la meilleure façon d'agir au présent, dans le sens de l'équité et de la justice sociale. » Malgré la qualité des débats, Il faudra attendre septembre 2015 pour obtenir enfin satisfaction....



Cliquez sur la vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...

Loi travail

Mobilisé pour défendre les droits des salariés

Le débat sur la loi travail a mobilisé tous les sénateurs communistes. Ils ont déposé 402 amendements, soit 40% sur l'ensemble alors qu'ils ne représentent que 6 % des sénateurs. Michel Billout est ainsi intervenu sur le travail du dimanche, la durée annuelle des congés, la sécurisation des parcours des salariés et la privatisation des aéroports régionaux.

Michel Billout a défendu un amendement sur le **repos dominical et la défense du petit commerce et du commerce forain...** La loi travail a porté de cinq à douze le nombre de «dimanches du maire». Ces dérogations créent une concurrence au détriment



souvent de l'activité des commerçants forains présents sur les marchés le dimanche et qui connaissent, eux, une véritable précarité. Lors du débat sur l'article 2 de la loi travail, Michel Billout a défendu un amendement concernant **les travailleurs de nuit dont le projet de loi supprime la surveillance médicale régulière** alors que celui-ci peut avoir de graves répercussions sur la mémoire et l'attention, et diminuer la réactivité. Le travail de nuit l

peut également affecter le système cardiovasculaire et **favoriser** le développement de **différentes formes de cancer**.

Sur le même article de la loi, il a également défendu un amendement visant à faire primer l'accord de branche sur l'accord d'entreprise en matière de durée des congés. En effet, pour la première fois depuis longtemps, une loi concernant le droit du travail pourrait être synonyme de **réduction de la durée légale des congés payés** dans notre pays ! Il s'est également opposé à la privatisation

des aéroports de Lyon et de Nice. Ces infrastructures ont en effet la plus grande importance stratégique pour notre pays et restent rentables.

Enfin, **Michel Billout a défendu un amendement concernant la rupture de contrat de travail pour motif économique auquel la ministre a donné un avis favorable**, estimant que "cette disposition générale garantira des droits et surtout une sécurité aux salariés". La droite a voté contre.

CICE et suppressions d'emplois

Quelle efficacité pour l'emploi ?

En mars 2015, Michel Billout s'est mobilisé pour défendre les salariés de Mitrychem, basés à mitry Mory. Dans un premier temps, il a permis qu'ils soient auditionnés par une commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche et ses incidences sur la situation de l'emploi. Ensuite, le sénateur a directement interrogé le gouvernement sur ce sujet. Les dirigeants de cette entreprise ont en effet touché plus d'un million d'euros au titre du crédit impôt recherche cumulés entre 2012 et 2015 pour **21 salariés licenciés sur un total de 38...**



En 2014, Michel Billout a **interrogé le Prefet sur l'utilisation du CICE** sur le département puis le **gouvernement en juin 2015**, demandant où étaient les effets promis de ce dispositif sur l'emploi à un moment où on constate une hausse du chômage. Beaucoup de questions mais peu de réponse et de remise en cause de ce dispositif payé par le contribuable. C'est dans un courrier du sénateur que le sujet est revenu fin 2015 avec l'entreprise **Nestlé Purina Petcare France (NPPF)**. Elle a organisé la cession de sa division "accessoires" après avoir bénéficié de fonds publics au travers du CICE à hauteur de 1,8 M€ en 2013 et de 2,5 M€ en 2014, des aides censées améliorer la compétitivité et l'emploi. **61 emplois étaient en jeu.**

Questions au gouvernement

Emploi et l'insertion des jeunes

Quel avenir pour les missions locales ?

Traitement discriminatoire

Reconnaissance des accidents de travail survenus lors de l'exercice du mandat des délégués syndicaux

Situation des auxiliaires de vie scolaire et accompagnants des élèves en situation de handicap en Seine-et-Marne

27 février 2013, mobilisation réussie avant le vote d'une proposition de loi du groupe CRC, co-signée par Michel Billout, visant à amnistier des délits et sanctions pour des faits commis lors de mouvements sociaux.



Cliquez sur cete vignette pour accéder à l'ensemble des interventions sur les questions d'emplois...

Mobilisation offensive contre les traités de libre échange CETA - TAFTA/TTIP

Le «**Comprehensive Economic and Trade Agreement**» (CETA) est un traité international de libre échange entre l'Union européenne et le Canada.

Le PTCI (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement) communément appelé TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou encore TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement) est un accord de commerce et d'investissement bilatéral entre les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, actuellement en cours de négociation.

Le mercredi 15 février 2017, le Parlement européen a ratifié l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, plus connu sous l'acronyme de CETA par 408 voix pour, 254 contre et 33 abstentions.

Le CETA étant un «accord mixte», il revient désormais à 38 parlements nationaux et régionaux, compétents en matière commerciale de se prononcer sur le texte, pour qu'il soit définitivement ratifié. Cet accord viendra donc en son temps devant le nouveau parlement français pour validation.



En février 2016, la seconde PPRE de Michel Billout est adoptée par le Sénat. Elle traite des conséquences du traité transatlantique pour l'agriculture et l'aménagement du territoire, susceptible d'aggraver fortement ces difficultés déjà très lourdes. La PPRE invite le gouvernement à utiliser toutes les possibilités dont il dispose pour «**préserver le modèle agricole** européen et français dans toute sa diversité d'activités (...) et obtenir le maintien de normes de haute qualité aussi bien au niveau de la production que de la transformation», maintenir la possibilité de soutenir le secteur agricole par des actions tendant à favoriser l'emploi, la qualité des productions, l'aménagement équilibré du territoire et la protection de l'environnement».

En octobre 2016, troisième PPRE déposée sur le CETA par Michel Billout, avec audition du Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur. La résolution demandait notamment au gouvernement français «**de refuser toute mise en œuvre provisoire du CETA sans consultation préalable des parlements nationaux**». Cette proposition, qualifiée pourtant de modérée par le président de la Commission des affaires européennes, a été **rejetée par les sénateurs de droite, centristes et socialistes**. Seuls les sénateurs écologistes ont apporté leur soutien à cette initiative. Ce faisant le Sénat a renoncé à sa prérogative politique pour intervenir sur le contenu même d'un accord essentiel. C'est une démission et un véritable déni de démocratie.

Justice privée pour les multinationales ?

Sur des sujets aussi importants, le travail parlementaire consiste aussi à externaliser le débat pour que les populations puissent être informées des enjeux. Invité à plusieurs conférences sur la question des différends entre États et entreprises, Michel Billout a pu longuement expliquer **comment le TTIP entendait viser au démantèlement, ou à l'affaiblissement, de toutes les normes qui limitent les échanges et donc les profits des entreprises**. Ceci dans un manque total de transparence : la Commission européenne a le mandat de négociations pour l'ensemble des pays de l'Union sans que personne ne connaisse réellement ceux qui sont chargés de défendre nos intérêts. D'où l'intérêt d'avoir porté le débat au Sénat.



Michel Billout fait adopter deux résolutions à l'unanimité

Ce ne sera néanmoins pas la première fois que le Sénat abordera le Sujet. **Michel Billout**, vice président de la commission des affaires européennes du Sénat a en effet **déposé** en 2015 et 2016 **trois propositions de résolution européennes** dont deux ont été adoptées à l'unanimité.



Première PPRE proposée au débat et adoptée par le Sénat : le règlement des différends entre investisseurs et États dans les accords commerciaux entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis. La PPRE invite notamment le gouvernement « à agir

auprès des institutions européennes pour mettre fin au manque de transparence»(..), «à associer étroitement les deux chambres du Parlement aux travaux du Conseil sur ces négociations», «à modifier la procédure arbitrale afin d'assurer la pleine transparence des débats et la publicité des actes, l'indépendance et l'impartialité des arbitres, ainsi que la mise en place effective d'un mécanisme d'appel de la décision arbitrale devant un tribunal indépendant».



Le libéralisme économique européen ne répond pas aux enjeux de nos sociétés

Difficile de résumer l'ensemble des interventions faites en 6 ans en séance publique ou en Commission des affaires européennes tant les sujets abordés durant ce mandat sont divers et nombreux. **Depuis 2011, l'Europe a été confrontée à des défis majeurs**, que ce soit **l'accueil et la circulation des migrants**, la lutte contre le **terrorisme**, la crise grecque, **l'austérité** imposée aux états, le replis identitaire de **la Hongrie**, le **dossier Syrien**, le **traité budgétaire**, l'absence de réaction européenne contre la **spéculation des marchés**, les accords d'association avec

l'Ukraine, la perspective européenne de la **Serbie, de la Croatie**, ou le **BREXIT**. **Michel Billout est intervenu sur tous ces sujets**. Ses prises de positions sont regroupées au sein d'un seul document accessible par le flash code situé n bas de page. Au cœur de ses interventions, le constat du décalage entre les politiques européennes libérales et dérégulées et les besoins de protection des populations. Les exemples de **la concurrence déloyale des travailleurs détachés** ou de **l'évasion fiscale** organisées au cœur même de l'Europe parlent d'eux-mêmes.

Travailleurs détachés En 2014, une loi «à minima»



En mai 2014, la question soulevée par les travailleurs détachés et ses conséquences sur l'emploi faisait déjà débat. Le Sénat adoptait alors une proposition de loi «a minima» visant à lutter contre le

dumping social et la concurrence déloyale. Michel Billout et les élus de son groupe l'ont adopté pour les quelques modestes garanties aux salariés. Chaque année, entre 200 000 et 300 000 salariés venus d'autres pays membres de l'Union Européenne viennent travailler en France. Il s'agit d'un véritable dumping social organisé par l'Europe, notamment grâce à la directive d'application sur le détachement des travailleurs adoptés par le Parlement européen en 1996. **Une directive, dont les seuls gagnants sont les employeurs** et dont le seul but est d'organiser la concurrence entre les salariés.

Des propositions rejetées

Michel Billout a jugé regrettable que les **amendements** déposés par son groupe parlementaire lors de l'examen de cette loi, **visant à aller plus loin dans la protection des salariés, aient été rejetés**. Le sénateur et ses collègues communistes avaient par exemple proposé un amendement **« précisant qu'un salarié ne peut jamais être placé en situation de détachement dans son pays d'origine »**.

Les débats parlementaires n'auront pas totalement été inutiles puisqu'en 2016, huit ministres européens du travail appelaient à ce que les travailleurs détachés puissent bénéficier d'**une rémunération équivalente à celle des travailleurs du pays d'accueil**.

Les interventions aux débats préalables aux Conseils européens

Avant chaque réunion du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, le gouvernement fait au Sénat une déclaration, qui est suivie d'un débat. Ce dernier permet d'associer les sénateurs de l'ensemble des groupes politiques aux sujets essentiels qui seront traités au Conseil. Ces débats ont, sauf exception, lieu en séance publique. C'est dans ce cadre que Michel Billout est intervenu contre l'évasion fiscale, combat essentiel de son groupe parlementaire durant ce mandat.

Le Luxembourg, plate forme idéale de l'évasion fiscale

En décembre 2014, Michel Billout dénonce la politique menée par **Le Luxembourg «devenu une plateforme idéale pour la fraude et l'évasion fiscales à l'échelle européenne»**, citant les révélations parues dans plusieurs medias. Celles-ci s'appuyaient sur quelque 28 000 pages de documents obtenus par le Consortium international des journalistes d'investigation. **« Disney a mis au point un dispositif fiscal sophistiqué** centré sur le Grand-Duché, dans le but de réduire sa charge d'impôts aux États-Unis et en Europe et **en particulier en France**, souligne *«Le Monde»*. Selon Le journal Belge *«Le Soir»*, les accords conclus dans le cadre de ce Lux Leaks 2 ont été mis au point par les quatre grands cabinets d'audit et de conseil avec des **déductions fiscales spectaculaires** : 95 % des revenus pour Skype, des taux réels d'imposition extrêmement faibles, de l'ordre de 0,28 % pour Walt Disney Luxembourg. C'est tout simplement insupportable !

Michel Billout a demandé au gouvernement de réclamer des comptes au Luxembourg au sujet des accords fiscaux conclus par cet État avec des entreprises étrangères : **«quelles actions la France entend- elle conduire pour combattre l'évasion fiscale au sein même de l'Union européenne?»** En 2017, la question reste cruellement d'actualité.



La Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées traite de l'ensemble des questions de politique étrangère et de défense. Elle examine notamment les projets de loi de ratification des traités et accords internationaux.

La politique de défense



En 2014, Michel Billout a effectué un stage d'immersion au sein Groupement de gendarmerie de Haute Garonne.

En 2015, la France a actualisé **sa loi de programmation militaire pour les années 2015 à 2019. Michel Billout est intervenu dans ce débat très important de la vie parlementaire.**

Il fallait en effet réagir au vu de l'engagement intensif de nos forces, de l'évolution des menaces et des besoins nouveaux qui sont apparus depuis le mois de décembre 2013. Ces enseignements ont trouvé une juste traduction en termes budgétaires

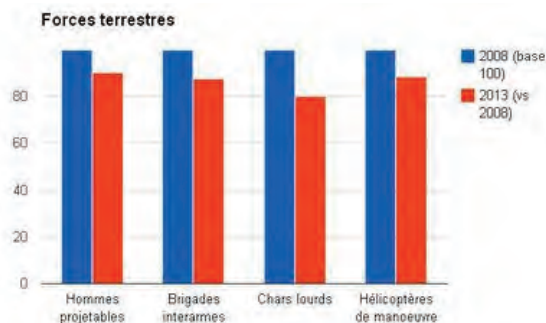
en matière d'effectifs, d'entretien des matériels et de commandes de nouveaux équipements.

Lutte contre le terrorisme

Sur la question des effectifs au sein de l'armée, Michel Billout et les élus de son groupe avaient dénoncé à chaque examen budgétaire les graves conséquences que cette austérité faisait peser sur la **cohérence**

et les capacités de notre outil de défense conventionnel, au risque de l'affaiblir. Cette inquiétude était justifiée au vu des difficultés apparues dans la mise en œuvre de **l'opération Sentinelle dans la lutte contre le terrorisme**. Elles ont démontré aux yeux du sénateur combien il était désormais nécessaire de mener une réflexion sur la doctrine d'emploi de nos armées sur le terrain intérieur.

Concernant les opérations extérieures, Michel Billout a appelé le gouvernement à **réfléchir à notre politique de commerce des armes**. Certains pays destinataires se trouvent directement ou indirectement impliqués dans le soutien de ceux que nous combattons au **Sahel ou en Irak** et qui ont commis tant d'atrocités, également, **en Syrie, en Libye, en Tunisie ou sur notre sol...**



La politique étrangère

Le réseau diplomatique de la France est encore le troisième au monde. L'origine des crises et des conflits qui se développent un peu partout dans le monde est bien souvent liée à la pauvreté des populations. Michel Billout est revenu à chaque débat budgétaire sur l'importance du rôle des politiques d'aide au développement pour remédier aux causes de ces crises et conflits et **refuser la baisse des crédits affectés à cette mission**. Il rappelle que **le développement économique, social et culturel des sociétés étaient le terreau indispensable de la paix et de la lutte contre l'exode des populations**. En 2015, le sénateur dénonçait la baisse de ces crédits pour la cinquième année consécutive et ses conséquences. Cette diminution affecte le combat pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement, notre position parmi les grandes nations et **notre image dans le monde se sont fortement détériorées**. Nous sommes devenus le cinquième co-financeur, après les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon. Quand on se souvient que notre pays était au **deuxième rang dans le milieu des années quatre-vingt-dix**, on ne peut que **déplorer la voie suivie**.

Les traités et accords internationaux sur lesquels Michel Billout est intervenu :

- Le traité de coopération en matière de défense avec le Mali consacré au sujet sensible et délicat de la coopération judiciaire en matière de lutte contre le terrorisme, mais aussi contre la criminalité grave,
- l'accord de coopération entre l'UE et le Viêt Nam,
- l'accord commercial UE-Colombie et Pérou «*La souveraineté et la sécurité alimentaire de ces pays seront gravement menacées*»,
- La question de l'électrification du continent africain,
- l'Accord France-États-Unis relatif à la lutte contre la criminalité grave et le terrorisme.



Défense des droits de l'Homme

Durant son mandat, Michel Billout s'est attaché à défendre les droits de l'Homme dans de nombreux pays. La Palestine et la Turquie ont nécessité une action constante.

Palestine : au nom de la liberté



Depuis le 29 mars 2017, Michel Billout possède officiellement la double nationalité franco-Palestiniennne. Une distinction qui vient mettre en lumière des années d'interventions, de déplacements et d'actes législatifs parlementaires au service de la paix au Proche-Orient. En voici quelques exemples :

Défense des droits du peuple palestinien

Le sénateur est intervenu contre les bombardements des populations civiles, s'est mobilisé pour **faire appliquer le droit international pour les prisonniers palestiniens**, contre la violence dans les **territoires occupés**, contre la **criminalisation** de l'action pacifique de résistance des palestiniens, sur la situation des **enfants palestiniens** prisonniers. Il s'est rendu en Palestine à plusieurs reprises avec des délégations d'élus.



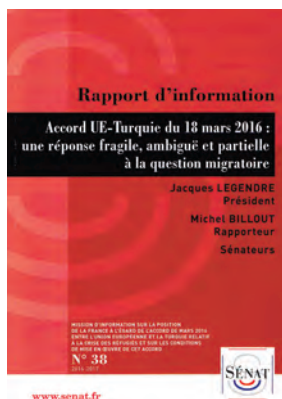
Turquie : le difficile combat pour le droit des Kurdes

Michel Billout est intervenu à de multiples reprises auprès de l'ambassadeur de Turquie en France mais aussi de notre ministre des affaires étrangères afin de dénoncer les arrestations d'élus, de journalistes, de fonctionnaires (dès 2012 puis en 2013, 2014 et 2016). En novembre 2012, Avec l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains, **Michel Billout s'est rendu en délégation en Turquie dans les communes du kurdistan turc** (Diyarbakir, Batman et Siirth) pour comprendre et témoigner de la situation faite aux Kurdes en Turquie. A l'issue de ce déplacement, après avoir rencontré des familles de prisonniers kurdes, des représentants associatifs, des juristes, des élus, **Michel Billout s'est adressé à la presse turque lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale d'Ankara.**



Examen de l'Accord entre l'Union européenne et la Turquie relatif aux réfugiés

Lorsque l'accord entre l'Union européenne et la Turquie relatif aux réfugiés est conclu en mars 2016, **une mission d'information** sénatoriale sur la position de la France à l'égard de cet accord et sur les conditions de sa mise en œuvre **est mise en place à la demande du groupe communiste et Michel billout en est nommé rapporteur.** La mission a eu pour objectif de vérifier la nécessité de cet accord, les contreparties accordées à l'État turc et les conditions de sa mise en œuvre. **Plusieurs mois de travail, d'auditions, de déplacements sur le terrain avant de livrer un rapport de 323 pages le 14 octobre 2016.** Michel Billout porte un regard très nuancé sur cet accord qu'il qualifiera de « *réponse fragile, ambiguë et partielle à la question migratoire* ».



Le rapport formule des recommandations pour la mise en œuvre de l'accord et insiste sur la nécessité de ne pas recourir à ce type d'arrangement.

Il en appelle également à la mise en œuvre d'une véritable politique migratoire européenne, fondée sur des partenariats ambitieux avec les pays d'origine et de transit.

Pour la reconnaissance d'un Etat Palestinien

C'est sans doute un des droits les plus fondamentaux des peuples : celui de disposer d'un état et de décider de son destin.

Dès 2011, **Michel Billout est intervenu au sein de l'assemblée parlementaire de L'OSCE** pour la reconnaissance d'un Etat Palestinien. Cette organisation l'a reconnu en juillet 2011. Le sénateur est ensuite intervenu auprès du Président de la république pour que la France soutienne **une reconnaissance au sein de de l'ONU** en octobre de la même année. Ce qui a été fait en 2012.

EN 2014, Michel Billout soutien une proposition de résolution commune aux groupes CRC, socialiste et écologiste, invitant le gouvernement français à reconnaître un Etat palestinien. Elle est adoptée par le Sénat le 11 décembre 2014. En février 2017, Michel Billout cosigne un courrier au président de la République avec 152 autres parlementaires pour demander que la France reconnaisse l'Etat Plestinien.

[Cliquez ici pour accéder aux interventions sur la défense des droits de l'homme...](#)



En France aussi, un combat nécessaire

Lorsqu'on pense Droits de l'Homme, on ne regarde pas toujours près de chez soi. Pourtant, l'association Amnesty International nous rappelle au quotidien qu'ils peuvent être quotidiennement bafoués près de chez nous. Michel Billout est intervenu auprès du gouvernement notamment sur la situation des étrangers, **de leurs jugement et leur retenue (y compris des enfants) en**

centre de rétention, de la nécessité de protéger les mineurs isolés, d'en finir avec les contrôles discriminatoires et plus récemment sur les **conditions d'accueil des réfugiés** en Seine-et-Marne. Mais il est un dossier qu'il a suivi particulièrement, **c'est celui des Roms et de leur intégration en France** comme en Europe.



En 2013, Michel Billout au centre de rétention du Mesnil Amelot soutient les avocats et les associations contre la justice rendue derrière les barbelés et non au Palais de Justice.

L'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres

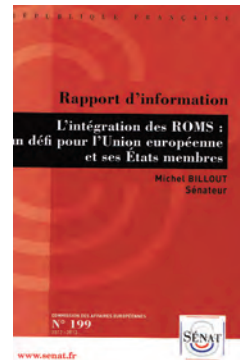
La migration économique de familles roms n'est pas un phénomène nouveau. Elle existe depuis des siècles. Depuis le début des années 1990, les mouvements de population ont augmenté des pays d'Europe centrale et de l'Est vers des pays d'Europe de l'Ouest et du Sud, principalement l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Grèce, l'Espagne. **Quinze mille à quarante mille Roms, selon les sources, venant principalement de Roumanie, de Bulgarie et des Balkans se sont installés en France.** Ce nombre est resté stable depuis plus de dix ans, même s'il s'accompagne de mouvements de populations divers. Depuis des décennies, **le discours politique dominant a contribué à créer des amalgames et à renforcer l'antisémitisme.**

L'action parlementaire est aussi un travail de prospection

Comment améliorer une situation que l'on sait difficile. Quelles solutions apporter ? C'est tout le sens du travail mené par Michel Billout dans la rédaction, en 2012, de son rapport sur l'intégration des Roms. Il a multiplié les déplacements au Parlement européen mais aussi en Hongrie, en Roumanie, pour y auditionner des ministres, des avocats, des représentants d'ONG et examiner les expériences menées dans ces pays, voir ce qui est transpo-

sable en France. Au sein d'un document de 93 pages, **Michel Billout fait de nombreuses recommandations, plaide pour une meilleure** coordination des initiatives prises, pour l'arrêt de l'approche «sécuritaire retenue au niveau national» qui a considérablement nuï à leur efficacité. **Les responsabilités qui incombent à chacun des échelons doivent être mieux définies.** Le temps des tergiversations, où chaque acteur tend à rejeter l'essentiel de la responsabilité de l'intégration sur les autres, laissant in fine les collectivités locales et les associations sur le terrain en grande difficulté, a suffisamment duré.

L'objectif ne doit plus être de chasser les Roms hors du territoire, mais bien de les intégrer. Quand on rapporte la population rom (8 millions) à la population de l'Union européenne (503 millions), la tâche ne paraît pas insurmontable, à condition de s'y atteler véritablement et de faire enfin tomber la barrière des préjugés. En ce sens, l'intégration des Roms en Europe apparaît comme un véritable défi : **le défi d'un continent qui, fondant ses valeurs sur la démocratie, les Droits de l'homme et l'État de droit doit s'efforcer de mieux les appliquer - le défi d'un continent à l'épreuve du réel.**



2004 - 2017 : bilan de 13 années parlementaires

Retrouvez l'ensemble des bilans de mandat numériques donnant accès, par thèmes, aux différentes interventions, questions au gouvernement, tribunes, vidéos, interventions en séance, rapports d'informations....pour le mandat 2011-2017 développé dans ce journal, mais également le précédent (2004-2011) en cliquant sur la vignette ci contre ou en vous rendant sur le site internet du sénateur :

www.michelbillout.fr

